



La Défense, le 27 février 2024

# CSAM reconvoqué du 27 février 2024

## Point n°1 – modifications statutaires et sur l'échelonnement indiciaire des PTEM

### Déclaration liminaire de la FSU

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, camarades,

Nous vous remercions pour l'envoi de la cartographie du corps des PTEM, envoi que nous avons sollicité. Cette cartographie éclaire fort utilement sur les conséquences de ces modifications.

Ces dispositions ouvrent un champ des possibles, permettant de débloquent les carrières des PTEM stagnant encore au premier grade et ouvrant des perspectives d'avancement aux PTEM au deuxième grade : échelon terminal à 1015, création d'un troisième grade permettant l'accès au HEA.

Bémol à ces dispositions, la faiblesse du nombre maximal de promotions au troisième grade : 1 par an ! Au vu de l'âge moyen des PTEM et de l'estimation du nombre de promovables à ce jour, le doublement de cette valeur aurait été un minimum !

Questions subsidiaires : Quelles seront les conditions de promotion de hors classe à classe exceptionnelle ? Cela renvoie à une modification des LDG promotions ministérielles, en particulier pour les 2 PTEM en LPM, et à la modification conforme des LDG spécifique à l'ENSM.

Sur quel corps allez-vous recruter dans le futur ? ITPE ? ACEN ?

Ces questions renvoient également à l'évaluation professionnelle spécifique des enseignants, sujet conflictuel ouvert avec la FSU !

Et pour finir, concernant les 2 PTEM en LPM, n'oubliez qu'ils peuvent bénéficier des primes informatiques et donc, n'oubliez pas de la verser !

Nous vous remercions de votre attention.